



COMMUNE DE SAVIGNY

Préavis de la Municipalité de Savigny au Conseil communal

03/2014

**Demande de crédit pour le remplacement d'un
véhicule de voirie**

Réf. : AG 1761

I:\1-administration_generale\classement\1761\Préavis_03-2014.docx

Savigny, le 7 mai 2014

TABLE DES MATIERES

| | |
|---|----------|
| 1. Véhicules du service de la voirie | 3 |
| 1.1 Présentation | 3 |
| 1.2 Transporteur communal Reform en service | 4 |
| 2. Proposition de remplacement | 4 |
| 2.1 Principe | 4 |
| 2.2 Véhicule | 5 |
| 2.2.1 Caractéristiques techniques | 5 |
| 2.2.2 Prix | 5 |
| 3. Crédit 6 | |
| 3.1 Montant du crédit..... | 6 |
| 3.2 Amortissement | 6 |
| 3.3 Charges d'exploitation | 6 |
| 3.4 Financement | 6 |
| 3.5 Rapport de la Commission des finances..... | 6 |
| 4. Conclusions | 7 |

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Nous avons l'honneur de solliciter un crédit de CHF 276'500.00 TTC destiné à l'acquisition d'un véhicule pour le service de la voirie, en remplacement du transporteur communal Reform de 2003.

1. Véhicules du service de la voirie

1.1 Présentation

Pour assumer les tâches publiques qui lui sont dévolues, le service de la voirie dispose des véhicules suivants :

- Transporteur communal Reform Muli 880 S → Mis en circulation le **21 août 2003**
- Chargeur télescopique Weidemann 3006 → Mis en circulation le **26 octobre 2005**
- Tracteur industriel Mc Cormick CX 105 → Mis en circulation le **12 janvier 2006**
- Balayeuse Bucher Citycat 2010 → Mise en circulation le **15 septembre 2008**
- Tracteur Mc Cormick F85 → Mis en circulation le **7 septembre 2011**
- Ford Transit 2.4 TDCi 350 L 4x4 → Mis en circulation le **27 décembre 2012**

Actuellement, le matériel roulant est complété par divers accessoires, tels que :

- Une remorque basculante
- Une saleuse Boschung, adaptée au transporteur communal Reform
- Trois bennes, dont une en alu et deux en acier, adaptées au transporteur communal Reform
- Trois lames à neige, adaptées aux deux tracteurs Mc Cormick et au transporteur communal Reform
- Une pelle rétro motorisée, Bob Cat
- Des tondeuses à gazon et leurs accessoires, dont l'une adaptée au tracteur Mc Cormick F85

1.2 Transporteur communal Reform en service

Nous avons acquis ce véhicule en 2003, en remplacement de l'Unimog de 1982, au prix net de CHF 162'171.85 TTC, reprise non déduite (préavis n°03/2003).

En 2003, il correspondait à la nouvelle génération de véhicules, type « transporteur communal ». Polyvalent et fiable, il a parfaitement répondu à nos attentes et à nos besoins, notamment par sa maniabilité et les possibilités de lui associer facilement divers accessoires. Nous en avons été très satisfaits.

Aujourd'hui et après 11 ans d'intense utilisation, ce véhicule « s'essouffle ». Les interventions mécaniques sont de plus en plus fréquentes ; au cours de ces dernières années, les frais d'entretien et de réparation consentis pour le véhicule et ses accessoires ont été les suivants :

| | | |
|-------------------------|------------|---------------|
| 2006 | CHF | 4'080 |
| 2007 | CHF | 3'907 |
| 2008 | CHF | 6'697 |
| 2009 | CHF | 12'568 |
| 2010 | CHF | 9'045 |
| 2011 | CHF | 8'065 |
| 2012 | CHF | 20'024 |
| 2013 | CHF | 18'387 |
| Total général | CHF | 68'089 |
| Moyenne annuelle | CHF | 13'617 |

Nous considérons que ce transporteur communal nous a rendu les services escomptés, en relation adéquate avec l'investissement et les frais d'entretien qu'il a engendrés. En revanche, nous estimons qu'il ne serait pas économiquement avisé d'engager de plus amples frais pour le conserver.

C'est la raison pour laquelle, nous vous proposons de le remplacer.

2. Proposition de remplacement

2.1 Principe

Notre proposition est de remplacer le transporteur Reform de 2003 par un véhicule du même type, actualisé. Nous avons procédé à l'examen de divers modèles, en mettant toujours l'accent sur la polyvalence, la maniabilité et l'association aisée d'accessoires.

La lame à neige et la saleuse du véhicule actuel sont usées et doivent également être remplacées ; elles seront cédées en reprise avec le véhicule. En revanche, les trois bennes sont encore fonctionnelles et s'adaptent au modèle de transporteur pressenti.

2.2 Véhicule

2.2.1 Caractéristiques techniques

Le modèle du véhicule retenu comporte les caractéristiques suivantes :

| | |
|--------------------------|---|
| Moteur | : 2'970 cm ³ 4 cylindres, turbo Diesel, Euro 6 109 CV Couple maximum 420 Nm (Newton-mètre) à 1'400 tours/minute Filtre à particules |
| Boîte de vitesses | : Vario à 3 gammes 40 km/h, sans tachygraphe |
| Traction | : Traction intégrale permanente |
| Prise de force | : Prise de force arrière enclenchable sous charge |
| Direction | : Direction hydraulique Angle de braquage avant de 42° |
| Freins | : Système de commande hydraulique à 2 circuits Freins à disque à l'avant et à l'arrière |
| Poids | : 3'450 kg à vide 8'500 kg total admissible |
| Equipements | : Multilift : capacité de levage et de basculement de 4 tonnes 4 roues directionnelles et chaînes à neige |
| Accessoires | : – lame à neige ZAUGG G22 – 260 Rotation hydraulique 35° – Saleuse BOSCHUNG IMS J 18020 de 2 m ³ Montée sur luge multilift Entraînement hydraulique par le véhicule |

2.2.2 Prix

Nous avons approché divers fournisseurs qui nous ont présenté des véhicules, pour lesquels le coût moyen à prévoir est le suivant :

| | |
|-------------------|-----------------------|
| – Véhicule équipé | CHF 220'000.00 |
| – lame à neige | CHF 20'000.00 |
| – Saleuse | CHF 36'500.00 |
| Total TTC | CHF 276'500.00 |

Le transporteur Reform fera l'objet d'une reprise. Le montant de celle-ci n'est pas déduit du crédit sollicité, mais sera porté au bénéfice du compte 431.4363.00.

3. Crédit

3.1 Montant du crédit

La Municipalité sollicite un crédit de CHF 276'500.00 TTC pour l'acquisition du véhicule et ses accessoires décrits sous chiffre 2.2 ci-dessus.

3.2 Amortissement

L'amortissement est prévu sur cinq ans.

3.3 Charges d'exploitation

Il n'y a pas de charges supplémentaires d'exploitation, hormis les intérêts et l'amortissement du crédit.

3.4 Financement

L'investissement sera financé par les liquidités.

Néanmoins, nous sollicitons d'ores et déjà l'autorisation d'emprunter tout ou partie du crédit sollicité, soit au maximum la somme de CHF 276'500.00.

3.5 Rapport de la Commission des finances

Le rapport de la Commission des finances sera communiqué au Conseil communal.

4. Conclusions

En conséquence et au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de vous demander de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAVIGNY

Vu le préavis municipal n°04/2014 du 7 mai 2014 ;
Ouï le rapport de la Commission chargée de son étude ;
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

1. **D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 276'500.00 TTC (deux cent septante-six mille cinq cents francs) pour le remplacement d'un véhicule de voirie.**
2. **D'admettre le mode de financement proposé.**

Au nom de la Municipalité de Savigny

| | |
|-----------------|---------------|
| Le Syndic | La Secrétaire |
| J.-P. Thuillard | I. Sahli |

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 12 mai 2014.

Délégué municipal : M. Gilbert Regamey, Municipal